ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Secteur Peines privatives de liberté, Mesures et Probation (PMP)
Abteilung Freiheitsstrafen, Massnahmen und Bewährungshilfe (FMB)

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

—

Réf : XO / ER
Courriel : sespp@fr.ch

Granges-Paccot, le 8 janvier 2025

Droit d'être entendu écrit dans le cadre de la prolongation du traitement sous contrainte à des fins d'exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP

—

Nom : GENC **Prénom :** Serwan **Date de naissance :** 14.06.1991

☐ J'accuse réception du courrier du SESPP du 8 janvier 2025 m'informant de la prolongation du traitement sous contrainte à des fins d'exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP prononcé par ordonnance du 11 juillet 2024 et prolongé par ordonnance du 7 octobre 2024. Je ne souhaite pas m'exprimer à ce sujet.

☒ J'accuse réception du courrier du SESPP du 8 janvier 2025 m'informant de la prolongation du traitement sous contrainte à des fins d'exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP prononcé par ordonnance du 11 juillet 2024 et prolongé par ordonnance du 7 octobre 2024. Je souhaite m'exprimer sur les éléments suivants :

(Vos remarques) Je ne suis pas d'accord avec votre demande de prolongation du traitement sous contrainte. Les injections sont douloureuses physiquement et provoquent des effets secondaires physiques et psychologiques. Je serais pour que vous mettiez fin à ce traitement sous contrainte. De plus, avec ces injections, je suis d'une humeur plus irritable et peut m'énerver plus facilement.

Ces injections me font prendre du poids et par conséquent, cela m'atteint psychologiquement

Lieu et date : Sugiez, le 10.01.2025

Signature :